

Compte-rendu conseil municipal du lundi 29 mai à 19h 00

Convocation du 18 mai 2017

Absents excusés : Philippe Courdille et Isabelle Gager

Secrétaire de séance : Jean-Paul Leredu

Agence postale communale :

Martine Peluchon agent en charge du fonctionnement de l'agence postale a demandé que son temps de travail hebdomadaire soit diminué de cinq heures minimum pour raison administrative. Josiane Dupiol, remplaçante en titre, accepte de faire ces cinq heures hebdomadaires, voire six, ce qui permettra de maintenir les mêmes horaires d'ouverture. La période de remplacement va être définie en fonction des possibilités de Josiane Dupiol en accord avec son autre employeur.

Loyer attenant à la mairie :

Les travaux de remise en état du logement devant être terminés courant juin celui-ci pourra être mis à disposition dès le 1^{er} juillet. Le montant du loyer, charges non comprises, est arrêté à la somme de 550 €. Reste à effectuer le diagnostic nécessaire avant mise à disposition ainsi que la pose d'une isolation dans les combles.

Les charges seront facturées, comme par le passé, trimestriellement par la mairie et réglées par virement au Trésor Public.

Consolidation du mur du cimetière :

Suite à la venue de l'Architecte des Bâtiments de France, plutôt qu'une démolition partielle et reconstruction à l'identique, il est préconisé dans un premier temps de poser des témoins afin d'évaluer l'évolution de la dégradation. Une deuxième visite courant octobre permettra de préciser le type d'intervention qui pourrait consister à retirer les joints ciment sur une longueur d'environ quinze mètres et refaire le couronnement. Devra également être dégagé l'espace entre l'arrière des caveaux et le mur, espace comblé par des matériaux entreposés au fil du temps.

Site municipal internet :

Suite au décès de la personne, administrateur en charge du site municipal internet, il est décidé de changer de support étant entendu que l'utilisation de Joomla, système vieillissant, est de plus jugé aujourd'hui trop complexe. Un devis proposé par la Sté Galanga de Pian s/Gne pour un montant de 1 485 € est retenu. La personne contactée viendra nous présenter ce nouveau support - Wordpress -.

Informations diverses :

Suite au vol des mains de la statue de St-Pierre il y a plusieurs années de cela, un devis concernant le moulage puis la pose dans un matériau identique à l'existant nous a été proposé pour la somme de 7 848 € ttc. Devis refusé.

La participation de la commune au passage de la fibre optique est de 1 788 €. Les deux autres communes desservies - Arbis et Escoussans - payent le même montant.

La pose du portail en fer permettant d'accéder à l'espace extérieur attribué au loyer a été effectuée par l'entreprise Gouazé pour la somme de 420 € ttc.

Le devis dressé par l'entreprise Etchéberry - 930 ,60 € ttc - concernant la fabrication et pose d'un volet bois de 2,5 x 0,80 au loyer attenant à la mairie est accepté.

Une extension du réseau aérien d'électricité alimentant le village du Cam va être faite à la demande d'un riverain. Extension sur 33 mètres dont le coût sera pris en charge par le demandeur.

Concernant les travaux relatifs à la 2^{ème} tranche de restauration de l'Eglise il est signalé que le dossier relatif à l'appel d'offres ne nous est toujours pas parvenu.

Un concours photos devant permettre d'alimenter le nouveau site municipal internet est proposé ainsi que les modalités pour les transmettre.

Est effectuée la mise en place des permanences des assesseurs pour les élections législatives du 11 et 18 juin.

Séance levée à 20h 30
